



Automne 2018

Elections des représentants du personnel au Comité Technique Spécial pour le centre Irstea de Montpellier

Ces élections se tiennent dans une période particulièrement agitée. Le président Macron continue de détricoter l'ensemble des acquis sociaux au nom de la réforme. Après le code du travail et avant la protection sociale, c'est à nouveau le tour des retraites. L'âge de départ sera sujet à des ajustements selon l'âge pivot qui indiquera à quel moment on peut réellement toucher sa pension. Que se cache derrière le discours d'égalité « un euro cotisé pour les mêmes droits » ? Sans nul doute une baisse généralisée des pensions dont aucun montant ne sera garanti. Les interruptions et accidents de carrière ne seront pas pris en compte. Pour en savoir plus, regarder : [ici](#).

Le SNTRS-CGT réaffirme son attachement au code des pensions et exige son maintien ainsi que des garanties sur leurs niveaux.

Le paysage de la recherche est remodelé avec un objectif d'économie. La restructuration se situe dans le contexte de CAP 2022 qui vise à réduire les missions et les moyens de l'action publique et dont les objectifs en termes de suppressions d'emplois ont été chiffrés avant toute discussion ou analyse : moins 120 000 dont 50 000 pour le versant de la fonction publique d'État. Voir [CAP 22 pour la recherche](#)

Notre institut sera fusionné avec l'INRA dans les pires conditions possibles : avec un budget qui nous laisse exsangue et un nombre d'emplois réels toujours en baisse. Que valent les engagements, limités au 1^{er} janvier 2020, en termes de pérennité des activités et des sites ou de périmètres des unités de recherche ? Pour en savoir plus, regarder [ici](#). A quel moment nous sera-t-il demandé de chiffrer les économies en masse salariale et en équivalent temps plein comme cela a été requis dans le cadre du rapprochement INRA-CIRAD ? [La fin des organismes nationaux de recherche est elle programmée ?](#)

L'année 2019 sera celle des bouleversements avant notre intégration à l'INRA. Au niveau du CT local, **les élus du SNTRS-CGT auront deux priorités :**

- **Une harmonisation des statuts et des pratiques des deux organismes vers le haut ;**
- **La défense des souhaits des personnels en termes d'activité et de localisation.**

La liste des candidates et candidats du SNTRS-CGT :

Augustin Luxin (TR)	Pauline Bremond (IPEF)	Cyril Dejean (IE)	Laura Seguin (IR - CDD)
David Bastidon (TR)	Géraldine Abrami (IR)	Geoffrey Froment (IE)	Anne-Laure Collard (CR)
	Serge Guillaume (IR)	Christelle Gramaglia (CR)	



Défendre nos métiers, nos droits, nos statuts

Garantir le service public

Elections professionnelles 29 nov-6 dec 2018, je vote CGT !

Fédération CGT de l'Education, de la Recherche et de la Culture